



Mai 2015

---

# Principes de la protection contre les crues et de la revitalisation des cours d'eau

---

Du point de vue technique, les projets de protection contre les crues et de revitalisation des cours d'eau doivent respecter les principes suivants:

- **Restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau**  
Façonner les cours d'eau en tant qu'habitats proches de l'état naturel
- **Tenir compte de la sécurité**  
Délimiter généreusement les espaces destinés aux cours d'eau, aux bassins de rétention et aux couloirs d'écoulement
- **Planifier les mesures avec une approche globale et durable**  
Conception systémique intégrée (hydrologie, régime de charriage, mise en réseau, processus itératif d'optimisation, efficience des coûts)
- **Impliquer les personnes concernées**  
Intégrer d'autres intérêts et objectifs dans le cadre d'une planification participative, par exemple des acteurs de l'agriculture, du développement du milieu bâti, des loisirs, de l'écologie
- **Identifier et combler les déficits écologiques et sécuritaires**  
Déterminer les situations dangereuses et évaluer l'état des cours d'eau; fixer les objectifs de développement et de protection; élaborer un concept de mesures optimal
- **Différencier les objectifs de protection**  
Là où c'est possible, ne pas intervenir contre les inondations afin de protéger d'autres zones
- **Imaginer l'inimaginable**  
Repérer les points faibles; comprendre les processus; construire des ouvrages de protection robustes
- **Favoriser la biodiversité**  
Améliorer la morphologie des cours d'eau; mettre en réseau les milieux naturels aquatiques et terrestres
- **Favoriser la dynamique des cours d'eau**  
Fixer des lignes d'observation et d'intervention
- **Concevoir des mesures d'aménagement proches de l'état naturel**  
Réduire au strict minimum les interventions; restaurer les fonctions naturelles; assurer la mise en réseau des milieux naturels